# Norme NF EN 10204

Janvier 2005

Associationกับสายอย่าง อัลฟังเกลใสลยเจก

1er tirage

A00-001

Produits métalliques

Types de documents de contrôle

To the appropriate the control of th

avec l'autorisation de l'Editeur





# © AFNOR 2005 — Tous droits réservés

# norme européenne

**NF EN 10204** 

Janvier 2005

norme française

Indice de classement : A 00-001

ICS: 77.140.01

## Produits métalliques

## Types de documents de contrôle

E: Metallic products — Types of inspection documents

D : Metallische Erzeugnisse — Arten von Prüfbescheinigungen

## Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR le 20 décembre 2004 pour prendre effet le 20 janvier 2005.

Remplace la norme homologuée NF EN 10204, de décembre 1991 et son amendement A1, de décembre 1997.

#### Correspondance

La Norme européenne EN 10204:2004 a le statut d'une norme française.

#### Analyse

Le présent document spécifie les différents types de documents de contrôle fournis à l'acheteur, conformément aux prescriptions de la commande, pour la livraison de tous les produits métalliques.

#### Descripteurs

Thésaurus International Technique : produit sidérurgique, acier, document, contrôle, essai, certificat de contrôle, certificat de réception.

#### Modifications

Par rapport aux documents remplacés, le présent document ne comporte que quatre types de documents de contrôle (types 2.1, 2.2, 3.1 et 3.2) et une Annexe ZA a été ajoutée pour la relation avec la Directive 97/23/CE.

#### Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, avenue Francis de Pressensé — 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex Tél. : + 33 (0)1 41 62 80 00 — Fax : + 33 (0)1 49 17 90 00 — www.afnor.fr

## **BNAC 09-00**

## Contrôle qualité — Conditions de livraison

## Membres de la commission de normalisation

Président : M CRETON

Secrétariat : BN ACIER

M	RABBERE	PUM GROUPE ARCELOR
M	BELGRAND	UGINE ET ALZ
	<b></b>	
M	BREVET	LCPC
M	BRUNNARIUS	PARSIDER
M	CHAMONTIN	ARCELOR FCS COMMERCIAL
М	COGNE	IMPHY UGINE PRECISION LA DEFENSE
M	CONNER	AFNOR
М	CRETON	BN ACIER
M	DELAHAYE	INDUSTEEL CREUSOT
М	DEMAISTRE	BNAE
М	DISCOURS	ARCELOR CONSTRUCTION
M	DURAND	MYRIAD CORUS COLOR
M	FALLOUEY	GROUPE VALLOUREC
M	GARRIGUES	GTS INDUSTRIES TOLERIE
M	GRIMAULT	LORRAINE TUBES
M	GUITONNEAU	PARSIDER
MME	KOPLEWICZ	UNM
M	MARANDEL	UGINE ET ALZ
М	MORAUX	AUBERT ET DUVAL
MME	ORLANDI	UGITECH GROUPE ARCELOR
М	PHILIPPE	LME
M	RODRIGUES	POUCHARD & CIE
М	SOCHON	AFNOR
M	SONDAG	ISPAT UNIMETAL AMNEVILLE

## NORME EUROPÉENNE EUROPÄISCHE NORM EUROPEAN STANDARD

EN 10204

Octobre 2004

ICS: 01.100; 77.080.01; 77.120.01

Remplace EN 10204:1991

#### Version française

#### Produits métalliques — Types de documents de contrôle

Metallische Erzeugnisse — Arten von Prüfbescheinigungen

Metallic products — Types of inspection documents

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 8 août 2004.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

## CEN

#### COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Europäisches Komitee für Normung European Committee for Standardization

Centre de Gestion : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles

#### Sommaire

	Pag	e
Avant-pro	pos	3
1	Domaine d'application	4
2	Termes et définitions	4
3	Documents de contrôle basés sur un contrôle non spécifique	4
4	Documents de contrôle basés sur un contrôle spécifique	5
5	Validation et transmission des documents de contrôle	5
6	Transmission de documents de contrôle par un intermédiaire	5
Annexe A	(informative) Récapitulatif des documents de contrôle	6
Annexe Z	A (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 97/23/CE	7
Ribliogram	ohie	9

#### **Avant-propos**

Le présent document EN 10204:2004 a été élaboré par le Comité Technique ECISS/TC 9 «Conditions techniques de livraison et contrôle de qualité», dont le secrétariat est tenu par IBN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2005, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2005.

Le présent document remplace l'EN 10204:1991.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et vient à l'appul des exigences essentielles de la Directive UE 97/23/CE.

Pour la relation avec la Directive UE 97/23/CE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Les principales modifications sont :

- de nouvelles définitions : «producteur», «intermédiaire», «spécification de produit» ;
- la réduction du nombre de documents de contrôle :
  - le type 2.3 de l'édition antérieure a été supprimé ;
  - le type 3.1 remplace le type 3.1.B de l'édition antérieure ;
  - le type 3.2 remplace les types 3.1.A, 3.1.C et le procès-verbal de réception 3.2 de l'édition antérieure.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

#### 1 Domaine d'application

- 1.1 Le présent document spécifie les différents types de documents de contrôle fournis à l'acheteur, conformément aux prescriptions de la commande, pour la livraison de tous les produits métalliques, par exemple, plaques, tôles, barres, pièces forgées, pièces moulées quelle que soit leur méthode de fabrication.
- 1.2 Le présent document peut également s'appliquer à des produits non métalliques.
- 1.3 Le présent document est utilisé conjointement avec les spécifications de produit qui prescrivent les conditions techniques de livraison des produits.
  - NOTE 1 La liste des informations que peuvent contenir les documents de contrôle, peut être trouvée dans des documents appropriés, par exemple l'EN 10168 pour l'acier.
  - NOTE 2 L'Annexe A récapitule les différents documents de contrôle.

#### 2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

contrôle non spécifique

contrôle réalisé par le producteur conformément à ses propres procédures pour évaluer si les produits définis par la même spécification de produit et élaborés sulvant le même procédé de fabrication satisfont aux prescriptions de la commande ou non

Les produits contrôlés ne sont pas nécessairement les produits effectivement livrés

2.2

contrôle spécifique

contrôle réalisé, avant livraison, conformément à la spécification de produit sur les produits à livrer ou sur des unités de contrôle dont les produits livrés font partie, de manière à vérifier si ces produits sont conformes aux prescriptions de la commande

2.3

producteur

organisation qui fabrique les produits concernés conformément aux prescriptions de la commande et aux caractéristiques spécifiées dans la spécification de produit référencée

2.4

intermédiaire

organisation qui est approvisionnée en produits par les producteurs et qui les fournit alors à son tour, sans transformation complémentaire ou après transformation sans modification des caractéristiques spécifiées dans la commande de l'acheteur ou dans la spécification de produit référencée

2.5

spécification de produit

prescriptions techniques détaillées complètes, pertinentes pour la commande, présentées sous forme écrite, par exemple réglementation, normes et autres spécifications référencées

#### 3 Documents de contrôle basés sur un contrôle non spécifique

#### 3.1 Attestation de conformité à la commande «type 2.1»

Document dans lequel le producteur déclare que les produits livrés sont conformes aux prescriptions de la commande, qui ne comporte pas de résultats d'essai.

#### 3.2 Relevé de contrôle «type 2.2»

Document dans lequel le producteur déclare que les produits livrés sont conformes aux prescriptions de la commande et dans lequel il fournit des résultats d'essais basés sur un contrôle non spécifique.

## 4 Documents de contrôle basés sur un contrôle spécifique

#### 4.1 Certificat de réception 3.1 «type 3.1»

Document dans lequel le producteur déclare que les produits livrés sont conformes aux prescriptions de la commande et dans lequel il fournit des résultats d'essais.

L'unité de contrôle et les essais à réaliser sont définis par la spécification de produit, les règlements officiels et règles correspondantes et/ou par la commande.

Le document est validé par le représentant autorisé du contrôle du producteur, indépendant des services de fabrication.

Il doit être permis à un producteur de reporter sur son certificat de réception 3.1, les résultats d'essais applicables, obtenus par un contrôle spécifique sur des demi-produits ou des produits approvisionnés qu'il utilise, pour autant que le producteur applique des procédures de traçabilité et puisse fournir les documents de contrôle correspondants sur demande.

#### 4.2 Certificat de réception 3.2 «type 3.2»

Document préparé à la fois par le représentant autorisé du contrôle du producteur, indépendant des services de fabrication et soit par le représentant autorisé du contrôle de l'acheteur, soit par l'inspecteur désigné par les règlements officiels et dans lequel ils déclarent que les produits livrés sont conformes aux prescriptions de la commande et dans lequel des résultats d'essais sont fournis.

Il doit être permis à un producteur de reporter sur son certificat de réception 3.2, les résultats d'essais applicables, obtenus par un contrôle spécifique sur des demi-produits ou des produits approvisionnés qu'il utilise, pour autant que le producteur applique des procédures de traçabilité et puisse fournir les documents de contrôle correspondants sur demande.

## 5 Validation et transmission des documents de contrôle

Le document de contrôle doit être validé par la (les) personne(s) responsable(s) (nom et fonction).

La conservation et la transmission des documents doivent être effectuées soit sous forme de données électroniques soit sous forme papier.

## 6 Transmission de documents de contrôle par un intermédiaire

Un intermédiaire doit uniquement transmettre soit un original soit une copie des documents de contrôle fournis par le producteur sans aucune modification. Cette documentation doit être accompagnée des moyens d'identification appropriés du produit de façon à assurer la traçabilité entre le produit et la documentation.

La copie du document original est permise pour autant que :

- des procédures de traçabilité soient appliquées ;
- le document original soit disponible sur demande.

Lors de la production de copies, il est autorisé de remplacer les informations relatives à la quantité initiale livrée par la quantité partielle effectivement livrée.

#### Annexe A

(informative)

## Récapitulatif des documents de contrôle

Le Tableau A.1 donne un récapitulatif des documents de contrôle.

Tableau A.1 — Récapitulatif des documents de contrôle

Référence	Désigna	ition du type de	document	Contenu du document	Document validé par
de l'EN 10204	Version française	Version anglaise	Version allemande		
Type 2.1	Attestation de conformité à la commande	Declaration of compliance with the order	Werksbescheini- gung	Déclaration de conformité à la commande	Le producteur
Туре 2.2	Relevé de contrôle	Test report	Werkszeugnis	Déclaration de conformité à la commande avec indication de résultats de contrôle non spécifique	Le producteur
Type 3.1	Certificat de réception 3.1	Inspection certificate 3.1	Abnahmeprüfzeug- nis 3.1	Déclaration de conformité à la commande avec indication de résultats de contrôle spécifique	Le représentant autorisé du contrôle du producteur, indépendant des services de fabrication
Туре 3.2	Certificat de réception 3.2	Inspection certificate 3.2	Abnahmeprüfzeug- nis 3.2	Déclaration de conformité à la commande avec indication de résultats de contrôle spécifique	Le représentant autorisé du contrôleur du producteur, Indépendant des services de fabrication et soit le représentant autorisé du contrôle de l'acheteur soit l'inspecteur désigné par les règlements officiels

#### Annexe ZA

(informative)

# Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 97/23/CE

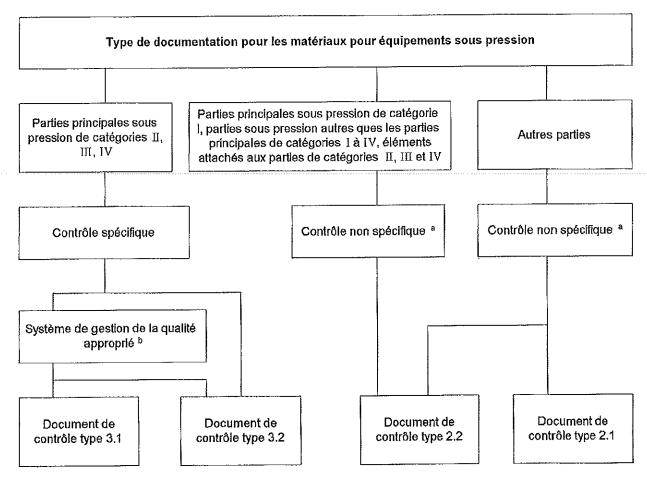
La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre d'un Mandat donné au CEN par la Commission européenne afin d'offrir un moyen de se conformer aux exigences essentielles de la Directive Nouvelle Approche 97/23/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 mai 1997 relative au rapprochement des lois des États membres concernant les équipements sous pression.

Une fois la présente norme citée au Journal Officiel de l'Union Européenne au titre de cette Directive et dès sa reprise en norme nationale dans au moins un État membre, la conformité aux articles de la présente norme, indiqués dans le Tableau ZA.1, confère, dans les limites du domaine d'application de la présente norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de cette Directive et des règlements AELE associés.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et la Directive 97/23/CE

Articles de la présente EN	Exigences essentielles de la Directive 97/23/CE	Remarques/Observations
3 et 4	Annexe I section 4.3	L'application des documents contrôle pour différents types de matériaux pour équipements sous pression est Indiquée à la Figure ZA.1.
		NOTE Les termes «certificat de contrôle spécifique du produit» de la Directive 97/23/CE et «document de contrôle basé sur un contrôle spécifique» de la présente norme sont équivalents.

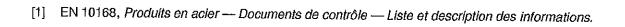
**AVERTISSEMENT** D'autres exigences et d'autres Directives UE peuvent être applicables au(x) produit(s) relevant du domaine d'application de la présente norme.



- Un contrôle non spécifique peut être remplacé par un contrôle spécifique si cela est spécifié dans la norme de matériau ou la commande.
- Un système de gestion de la qualité du producteur de matériau, certifié par un organisme compétent établi dans la Communauté et ayant fait l'objet d'une évaluation spécifique pour les matériaux.

Figure ZA.1 — Conformité à la section 4.3 de l'annexe I de la Directive 97/23/CE

## Bibliographie



	•	
	· ·	
•		
	· ·	
	•;	
		•

.